

ELECTION 2026 AU CONSEIL DE L'UFR DSP**DÉCISION N°2026/00102 RELATIVE A LA RECEVABILITE DES CANDIDATURES****La Présidente de l'Université Paris Nanterre,**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu l'arrêté rectoral du 29 septembre 2025 instituant une Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE) ;

Vu le guide électoral de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) publié le 7 janvier 2021 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'élection du 03 juillet 2024 de Madame Caroline Rolland-Diamond, en tant que Présidente de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'avis rendu par le Comité Electoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 27 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026/00044 en date du 16 février 2026 portant décision relative à l'organisation de l'élection des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'UFR Droit et Science Politique (DSP) ;

Vu l'arrêté n°2026/00025 en date du 16 février 2026 portant décision relative à l'organisation de l'élection des représentantes et représentants des personnels au conseil de l'UFR Droit et Science Politique (DSP) ;

Vu l'avis rendu par le Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'Université Paris Nanterre en séance du 24 mars 2026 ;

Considérant que la Présidente de l'Université est responsable de l'organisation des élections ; qu'il lui appartient notamment de vérifier la recevabilité des candidatures ; qu'elle ne peut laisser une liste candidate irrégulièrement constituée se présenter aux élections sans qu'il soit porté atteinte à la sincérité du scrutin ;

Considérant que la Présidente de l'Université se fait assister dans cette opération par le comité électoral consultatif qui rend des avis ;

Décide**Article 1 – Objet**

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentantes et représentants des usagers et des personnels au sein du conseil de l'UFR DSP auront lieu du lundi 30 mars 2026 au vendredi 3 avril 2026.

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentantes et représentants des personnels au sein de la commission de la recherche auront lieu du mardi 31 mars 2026 au mercredi 1er avril 2026.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 – Listes candidates pour le collège des usagers

Listes	Candidat(e)s
Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour une fac gratuite, écolo et solidaire	CHAUVEAUX Corentin
	FUMERY BEN MOUSSI Cléopée
	KALEM Walyd
	BRASSEUR Romane
	REJEB Wissem
	CARU Pauline
	BOULAGUIGUE Adam
	MAHMOUD Auriane
	CHERON - - VAN KEMPEN Léonard
	AUZOU Elya
Soutien : L'Union Étudiante-Union Nationale des Étudiant·e·s de France	
Le Poing levé, la liste des étudiant·es anticapitalistes contre la sélection, l'extrême droite et le génocide en Palestine	BONZON Antoine
	AYARI Nybras
	DAYA Omar
	NICOLE DESMAU Yaé
	BENSOAM Loup
Soutiens : Du Pain et des Roses / Le Collectif d'Action Judiciaire	
UNEF Nanterre en lutte contre les politiques antisociales, militaristes et racistes. Non à la sélection, aux coupes budgétaires, à l'extrême-droite et à la guerre !	AMANZOU Hajar
	DOUAUD Titouan
	SAID Nasrine
	BRANDAO Jorai
	KOSMAS Nausica
	KIM Si-On
	VASNIER Maïwenn
	ROBLES Marceau
	PASCHAL Louise
	FINDELING Julien
Soutiens : UNEF Nanterre	

Article 3 – Listes candidates pour le collège BIATSS

Candidat(e)s
BANDOLO Nathalie
WEHBE Rana

Article 4 – Exécution

La Directrice Générale des Services, ainsi que les personnes précitées sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 25 mars 2026

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND - DIAMOND

